

Chères Pont-Péannaises, chers Pont-Péannais,

## Une rentrée peu ordinaire

J'espère qu'en dépit des restrictions imposées par la crise sanitaire, vous avez pu profiter de cette période estivale

pour faire une pause, revoir famille et amis, pour certains découvrir de nouveaux paysages, et profiter de ce temps pour vous ressourcer pleinement après une période difficile de confinement.

La rentrée scolaire arrive et élus et agents se sont mobilisés pour que celle-ci puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. Tenant compte du dernier protocole sanitaire adressé le 21 juillet par le Ministère de l'Éducation Nationale, nous allons pouvoir de nouveau ouvrir les écoles avec l'organisation des différents Temps d'Activités Périscolaires. Ce retour à un fonctionnement presque normal nécessite une vigilance et le respect des bonnes pratiques sanitaires. Nous serons évidemment attentifs à l'évolution de la pandémie pour réadapter, en cas de besoin, l'accueil des enfants en toute sécurité.

La municipalité a décidé de maintenir le Forum des associations le samedi 5 septembre au complexe sportif Jacques Gourdaïs et à l'Espace Beausoleil. Vous pourrez y découvrir les différentes activités proposées par les associations dont certaines sont nouvelles ainsi qu'un espace d'initiatives citoyennes pour celles et ceux qui souhaitent s'engager sur des dynamiques locales à construire collectivement. Plus que jamais nous avons besoin de l'implication des bénévoles, qui sont nombreux à Pont-Péan, pour faire vivre le lien social entre tous les habitants.

Dès la fin du mois de septembre, les travaux de démolition des bâtiments de l'ancienne zone d'activité de Bellevue démarreront. Il s'agit de la 1<sup>re</sup> étape des travaux de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) multi-sites qui prévoit la livraison de 600 logements d'ici 2030.

Le dossier de réalisation de cette ZAC sera soumis au conseil municipal dès la rentrée. Un cahier des charges ambitieux (critères minima bâtiments passifs, utilisation de matériaux biosourcés...) sera rendu obligatoire pour tous les futurs permis de construire. Le premier bâtiment construit sur le secteur centre sera la résidence adaptée pour personnes âgées avec deux logements réservés pour des personnes handicapées. Cette résidence de 36 logements avec une salle commune de 70 m<sup>2</sup>, répondra aux demandes d'habitants désireux de rester sur leur commune de vie avec des loyers abordables car répondant aux critères du parc locatif social. Je tiens ici à remercier l'équipe municipale précédente qui avait mis sur de bons rails ce projet en concertation avec le groupe Duval, Aiguillon Construction et la Mutualité Française.

Le Tribunal Administratif de Rennes a débouté le 22 juillet la demande d'annulation du résultat du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales par la liste « L'Avenir avec Vous ». Ce jugement attendu clôt la période des élections municipales et va donc permettre aux élus de la majorité et de la minorité de travailler ensemble de manière sereine. Les différentes commissions municipales réunies en juin et juillet se sont d'ailleurs déroulées dans un climat de travail constructif, chacun ayant à cœur d'agir pour le bien de la commune.

Souhaitant à toutes et tous une bonne rentrée, je réitère les conseils de prudence à respecter (gestes barrières, port du masque dans les lieux clos recevant du public et aux marchés, attention aux plus fragiles...) pour éviter une recrudescence de la Covid-19. Des masques tissus sont d'ailleurs encore disponibles en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile. C'est de l'engagement de chacune et chacun d'entre nous que dépend la santé de tous.

Michel Demolder, maire

# 8/9

Rentrée scolaire, prudence sanitaire, rénovation de l'école  
Médiathèque, ouverture, animations  
Médiathèque et P'tits lecteurs  
Espace Beausoleil, nouvelle saison

## RENTÉE SCOLAIRE & PRUDENCE SANITAIRE

La rentrée scolaire 2020 des écoliers, collégiens et lycéens a lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre. La Covid-19 est toujours active, et il nous faut redoubler de prudence pour nos enfants, leurs familles, les enseignants et le personnel d'accompagnement. Le directeur général de la Santé, a appelé les Français à la prudence en assurant qu'« il faut se préparer à une reprise de l'épidémie, voire à une deuxième vague ». Il a ajouté qu'il faut donc « anticiper un rebond épidémique cet automne ou cet hiver » car le « virus circule toujours », en appelant au respect des mesures barrières pour l'éviter.

■ Péri-scolaire : voir page 8.



© Anthony Bossard

## TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Cet été aura vu une nouvelle étape dans la rénovation du groupe scolaire. Ces travaux entamés au printemps 2018 auront été l'occasion de se séparer de l'amiante présent dans la colle de certains revêtements de sol et plafond. La qualité de l'air au niveau de la maternelle a été améliorée par la présence d'une VMC plus efficace. L'aspect énergétique a également évolué avec le remplacement de l'éclairage traditionnel par du LED, le renouvellement de certaines baies vitrées et un isolant de haute performance. Le mobilier sera remis en place juste avant que l'heure de la rentrée ne sonne !

## MÉDIATHÈQUE - OUVERTURE

À partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre, la médiathèque retrouve ses horaires d'ouverture habituels avec une réouverture le mercredi matin. Les précautions sanitaires sont toujours de mise avec le port du masque obligatoire à partir de 11 ans et un nombre de personnes limité à 5 dans la médiathèque. Les documents reposent toujours trois jours avant d'être réempruntés afin de garantir la sécurité de tous... mais le plaisir de pouvoir rentrer dans la bibliothèque et de faire des découvertes reste entier !

- Horaires de la médiathèque  
Mardi, jeudi : de 16h30 à 18h30  
Mercredi : de 10h à 12h  
Samedi : de 10h à 12h  
Ces horaires et les animations sont conditionnés à l'évolution de la crise sanitaire.

## MÉDIATHÈQUE - ANIMATION

Alix et Cécile vous proposent, du 12 septembre au 4 novembre, d'emprunter une sélection de « Bandes originales de livres » En quoi cela consiste ? Ce sont des pochettes (1 livre + 1 cd) qui permettent d'associer l'univers d'un musicien à celui d'un auteur. Cela peut être rock'n roll ou plus zen... mais toujours étonnant.

## MÉDIATHÈQUE - P'TITS LECTEURS

Les P'tits lecteurs reviennent samedi 19 septembre (pour les 3-6 ans) et 10 octobre (pour les 0-3 ans) de 10 heures à 11 heures ; lors de ces séances, les enfants découvriront de chouettes histoires sur les thèmes de l'automne et de la gourmandise. Attention, du fait des conditions sanitaires, la médiathèque sera fermée au public le temps de l'animation et le nombre de spectateurs (adultes et enfants) sera de dix inscrits.

- Séance des P'tits lecteurs sur inscription au 02 99 52 80 53 ou par mail : [mediatheque.accueil@pontpean.fr](mailto:mediatheque.accueil@pontpean.fr)

## ESPACE BEAUSOLEIL

La nouvelle saison 2020-2021 de l'espace Beausoleil sera très riche, et il y en aura pour tous les goûts, avec des spectacles d'humour, de théâtre et de danse, mais aussi de la musique : blues, pop-folk, rock, chanson, slam... cette saison sera synonyme de découverte ! Cette année encore, vous pourrez profiter de la carte **Coup Double** et bénéficier de tarifs préférentiels sur tous les spectacles de l'eB et du Pôle Sud à Chartres-de-Bretagne.

- Découvrez toute la programmation sur [www.espacebeausoleil.fr](http://www.espacebeausoleil.fr), réservez dès maintenant vos spectacles, les bénévoles du CUB et l'équipe de l'eB vous accueilleront avec un immense plaisir.



## Le conseil municipal

Le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. L'article L.2121-29 du CGCT « habilite le conseil municipal à statuer sur toutes les questions d'intérêt public communal, sous réserve qu'elles ne soient pas dévolues par la loi à l'État ou à d'autres personnes publiques et qu'il n'y ait pas d'empiètement sur les attributions conférées au maire. ».

Le conseil municipal forme des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : finances, urbanisme, démocratie, culture, jeunesse, petite enfance, associations, social... Les commissions ne peuvent prendre des décisions à la place

du conseil municipal ou du maire. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider.



## Les commissions

### COMMISSION URBANISME

La commission Urbanisme a en charge l'étude des différents projets d'aménagements sur le bâti, parcs et espaces verts. Elle propose des réponses adaptées au conseil municipal. Elle se charge également de répertorier et de suivre les travaux notamment sur les bâtiments communaux et de faire le lien avec Rennes Métropole pour l'entretien de la voirie et de l'éclairage public.

### COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE

La commission Culture & Patrimoine a en charge la définition de la politique culturelle de la ville et la valorisation du patrimoine communal. Elle propose des actions culturelles à Pont-Péan et avec des communes partenaires. Elle a un regard sur les animations des services culturels municipaux, la médiathèque, l'espace Beausoleil. Elle se réunit une fois par trimestre et des groupes de travail intermédiaires sont ouverts aux associations et à des bénévoles.

### COMMISSION FINANCES

La commission Finance veille à assurer une gestion financière saine et réaliste de la commune. Elle supervise et prend connaissance du budget afin de contenir les dépenses de fonctionnement, d'optimiser la capacité d'investissement de la commune et de maintenir des taux d'imposition modérés. Toute action ayant un impact financier est présentée aux membres de la commission et en premier lieu le budget communal.

## Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public autonome, géré par un Conseil d'Administration. Au sein de ce conseil siègent des membres élus du conseil municipal, dont le maire, ainsi que des membres représentants d'associations. La loi confère au CCAS un large champ de compétences dans le domaine de l'action sociale,

### COMMISSION DÉMOCRATIE & COMMUNICATION

La commission Démocratie & Communication a un double rôle. Le premier est d'animer un processus de décisions démocratiques, vers une ville désirable et résiliente. La démocratie participative met les citoyens au cœur de la ville en inventant avec eux en continu leur forme de vie. La seconde est une mission complémentaire d'information afin de porter à la connaissance les actions de la ville : rencontrer, concevoir, écrire, créer, innover, diffuser...

### COMMISSION ÉDUCATION JEUNESSE PETITE ENFANCE

La commission Éducation, Jeunesse, Petite Enfance a pour mission de mettre en place un cadre favorable à l'épanouissement des enfants et de la jeunesse à Pont-Péan. Elle veille au bon fonctionnement du groupescolaire Lucie Aubrac, elle a en charge le périscolaire, la restauration scolaire, la gestion de la structure Petite Enfance, la relation avec la crèche Mille-Pattes et les assistantes maternelles ainsi que l'accueil de loisir au local « Jeunes » et à l'ALSH.

### COMMISSION SPORTS & VIE ASSOCIATIVE

La commission Sports & Vie associative a pour objectif de gérer la mise à disposition des équipements sportifs communaux et le planning des salles municipales. Elle a pour but d'accompagner dans leurs demandes et projets les différentes associations Pont-Péannaises. Elle a comme dessein le développement du sport pour tous les publics et un rôle essentiel afin d'assister les associations, dans l'accomplissement d'un maillage social et solidaire.

emploi, habitat, dépendance, handicap, santé, famille, argent... Il définit la politique sociale de la ville, exerce des compétences obligatoires en partenariat avec le département et l'état (logements, personnes en difficulté), et des actions sociales facultatives communales (banque alimentaire, ...).

# VIE MUNICIPALE

Le conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation du maire. À Pont-Péan, il se rassemble tous les 1<sup>er</sup> lundis de chaque mois. Par ailleurs, le maire peut convoquer l'assemblée délibérante de sa propre initiative chaque fois qu'il le juge utile. En outre, il est tenu de réunir le conseil municipal dans un délai maximal de trente jours suivant la demande motivée du représentant de l'État dans le département (ce délai peut être réduit à la demande du représentant de l'État en cas d'urgence). Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie. Il peut également choisir un autre lieu situé sur le territoire de la commune à condition que ce lieu ne contrevienne pas au principe de neutralité, qu'il offre de bonnes conditions d'accessibilité au public et de sécurité et qu'il permette la publicité des séances. Les Comptes-rendus de conseil sont consultables en mairie et sur [www.pontpean.fr](http://www.pontpean.fr).

## Les adjoints

Le nombre d'adjoints, décidé par le conseil municipal, ne doit pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes sont composées alternativement de candidats de chaque sexe. L'ordre de l'élection détermine le rang des adjoints. Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal. Le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.



**1<sup>er</sup> adjoint**  
Stéphane Ménard  
v.-p. Commission  
Urbanisme/Espaces verts



**2<sup>e</sup> adjointe**  
Agnès Guillet  
v.-p. Commission  
Culture/Patrimoine

## Les délégués & les conseillers

Le Maire peut déléguer également à certains conseillers municipaux une partie de ses fonctions. Les conseillers municipaux ont le droit de s'exprimer sur les affaires soumises à délibération, au cours des débats, et de proposer des amendements aux projets de délibérations. Ce droit s'exerce sous l'autorité du maire qui assure la police de l'assemblée et veille au bon déroulement de la séance. L'amendement doit être en lien direct avec l'objet de la délibération.



**Délégué  
espaces verts**  
Nicolas Raty



**Déléguée  
Patrimoine**  
Bernadette Denis

## Les conseillers de la minorité



Pascal Coulon



Farida Amoury



Dominique Cannesson



Maryse Audran



Yvon Legoff

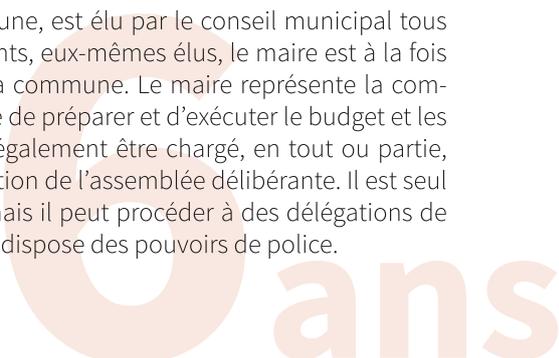


Espérance Habonimana



## Le Maire

Le maire, premier représentant de la commune, est élu par le conseil municipal tous les six ans. Aidé dans sa tâche par des adjoints, eux-mêmes élus, le maire est à la fois un agent de l'État et un agent exécutif de la commune. Le maire représente la commune à l'égard des tiers. Il a la responsabilité de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du conseil municipal. Il peut également être chargé, en tout ou partie, de certaines de ses compétences par délégation de l'assemblée délibérante. Il est seul en charge de l'administration municipale, mais il peut procéder à des délégations de fonctions ou de signature. En outre, le maire dispose des pouvoirs de police.



**3<sup>e</sup> adjoint**  
Mourad Zeroukhi  
v.-p. Commission  
Finance/Économie



**4<sup>e</sup> adjointe**  
Évelyne Ollivier  
v.-p. Commission  
Démocratie/Communication



**5<sup>e</sup> adjoint**  
Frédéric Gourdais  
v.-p. Commission  
Sport/Vie associative



**6<sup>e</sup> adjointe**  
Muriel Blouin  
v.-p. Commission  
Éducation/Jeunesse  
Petite enfance



**7<sup>e</sup> adjoint**  
Dominique Jacq  
v.-p. Commission  
Social/Solidarité

© photos portraits : JP. Lorphélin



**Déleguée**  
Vie économique  
Sylvie Bernard



**Délégué**  
Communication  
Anthony Bossard



**Déleguée**  
Associations  
Caroline Bertaud



**Délégué**  
Petite enfance  
Antoine Simonneau



**Déleguée**  
Personnes âgées  
Anne Jouet

## Les conseillers de la majorité



Nadège Letort



Alexandre Morel



Laëtitia Gautier



Romuald Frisson



Valérie Fornari



Didier Legoff

## Le forum des associations et du bénévolat

Le 5 septembre - 13 h 30 / 17 h 30

à l'espace Beausoleil et au complexe sportif Jacques Gourdaïs

### UNE GRANDE DIVERSITÉ ASSOCIATIVE À PONT-PÉAN

Le Forum des associations et du bénévolat se déroulera le samedi 5 septembre prochain à l'Espace Beausoleil et au complexe sportif J. Gourdaïs pour les associations sportives, si les conditions sanitaires le permettent. Comme chaque année, il réunit l'ensemble des associations Pont-Péannaïses, soit une quarantaine, dans le domaine sportif, culturel, social, etc., ainsi que certains services municipaux ( CCAS, médiathèque, eB, local « Jeunes » ). Il accueille aussi trois associations extérieures: les Archers de Laillé, le Hand-Ball et le Twirling-bâton de Chartres-de-Bretagne.



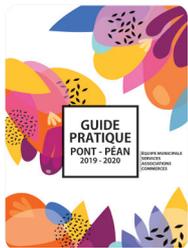
© Gérard Gauchon

### VALORISER LE BÉNÉVOLAT

Cette année, la volonté est de mettre à l'honneur les personnes qui encadrent les associations, les bénévoles. « Bonne volonté », c'est l'étymologie du mot, « *benevolus* » en latin, et il en faut de la « *bonne volonté* » pour donner de son temps à autrui, pour se sentir utile aux autres. L'accueil que réservent les bénévoles aux jeunes est essentiel, quel que soit leur milieu social ou leur origine, il naît de leurs échanges, un accompagnement éducatif qui complète celui reçu en milieu scolaire et dans le cercle familial.

Depuis 1901, le système associatif français participe à la cohésion économique et sociale du pays et permet le tissage de liens extérieurs au milieu du travail. Une personne sur quatre est concernée par le bénévolat associatif.

En 2008, le Parlement européen adopte une résolution, rappelant que le bénévolat constitue une force majeure, grâce à l'engagement civique et volontaire des citoyens. Il incite le secteur privé à soutenir les initiatives encourageant le bénévolat.



### Le guide des associations

[www.pontpean.fr](http://www.pontpean.fr)

Rubrique: [la ville](#) > [l'annuaire de la commune](#)

### LA COMMUNE SOUTIEN SES ASSOCIATIONS

À notre échelle, la municipalité s'est donnée comme objectif de mettre tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour accompagner les projets, les actions et les manifestations des associations, dans un cadre d'échange et de dialogue démocratique, permettant à toutes et tous de s'investir. En effet, chaque citoyen doit pouvoir s'inscrire quel que soit son âge, ou son niveau de vie, dans n'importe quelle association Pont-Péannaïse.

### NOUVELLE ASSO : KARATÉ ZEN

La commune souhaite la bienvenue à une nouvelle association sportive de karaté, qui s'installe à Pont-Péan.

### BRAVO À J.F RUADEL !

Félicitations aussi à Jean-François Ruadel, membre très actif de la section Viet vo dao d'avoir été élu, pendant l'été, à la tête de la fédération européenne de Viet vo dao traditionnel ([www.fevvdt.eu](http://www.fevvdt.eu)) dont le siège social est désormais à la mairie.

■ Organisation de cet événement (date, lieux) sous réserve des aléas liés à la covid-19.

## Parole à la minorité

Nous avons assisté à la mise en place des commissions municipales avec la volonté d'être une minorité constructive, respectueuse des 48,5% d'électeurs nous ayant fait confiance. À l'issue de ces réunions, nous espérons une rupture positive dans le pilotage des finances et de la communication par rapport à ces douze dernières années. Nous souhaitons et demandons qu'une Analyse des Besoins Sociaux soit lancée au plus vite avant d'engager des projets nécessitant des infrastructures ou engendrant

des frais de fonctionnement telle une crèche municipale. Nous suggérons le versement d'une prime à tous les agents communaux intervenus pendant le confinement ou ayant vu leur charge de travail accentuée par les gestes barrières. Concernant le projet autour du bâtiment de la mine, que nous ne partageons pas, nous maintenons que l'espace prévu ne répond pas aux besoins des associations si les élus de la majorité persistent sur leur aménagement du bâtiment et refusent la diversité des modes de fonctionnement.



© Céline CALVAP

## Une belle action citoyenne mise à mal

### LA P'TITE MAISON À LIRE DE L'AIRE DE JEUX VANDALISÉE

Conçue et construite par des membres du conseil des sages avec l'aide des services techniques de la ville la petite maison à lire de l'aire de jeux a été vandalisée. Quinze mois après que le conseil des sages a fait le pari que la p'tite cabane serait appréciée des petits lecteurs et son usage respecté, elle présente désormais des risques pour les enfants avec le double vitrage d'une fenêtre brisée. Le parc fermé a vu également ses deux portails saccagés et une balançoire endommagée. Ce sont nos biens communs, notre argent commun dépensé pour le mieux vivre-ensemble qui s'envolent et qui devront faire l'objet d'une nouvelle dépense pour réparer les dommages. Mais pire encore, c'est le manque de respect, envers ceux qui se sont impliqués, qui ont passé des heures avec bonheur pour réaliser la cabane, pour les petits, les assistantes maternelles, les parents et grands-parents qui accompagnent les petits au parc et qui ne peuvent plus en profiter.

### ET DEMAIN ?

Les responsables de ces méfaits sont invités à s'inscrire à la prochaine « **World Clean Up Day, une clean walk intergénérationnelle** » avec tous ceux qui ont envie d'avoir une belle ville, agréable à vivre. Les réunions conviviales des **jeudis citoyens** ouvertes à tous se tiennent désormais à l'espace « Jeunes ». Et si nous en discutons **le jeudi 17 septembre prochain, à 20 h 30, à l'espace Beausoleil**, à l'ordre du jour, la « **Clean Walk** » mais aussi de belles idées citoyennes concrètes comme le projet **Cotcotico, la tour à hirondelles, des jardins ouverts, des jardins permacoles basés sur le don dans nos rues, nos quartiers, des re'pairs cafés...**

- *Venez participer au Clean Up Day de Pont-Péan organisé à l'initiative de la Fabrique citoyenne. RDV le 19 septembre à 10h30 à l'Espace Beausoleil pour un mouvement de citoyenneté et une chasse aux déchets respectant les gestes barrières. Pour vous inscrire : [www.worldcleanupday.fr/](http://www.worldcleanupday.fr/) (voir page 8).*



## Démocratie participative - participer oui mais à quoi ?

### LA DÉMOCRATIE EST L'EXPÉRIENCE VIVANTE DES CITOYENS INVENTANT EN CONTINU LES FORMES DE LEUR VIE\*

Il s'agit de distinguer la démocratie participative de la démocratie représentative classique, consacrée par l'élection. L'idée contemporaine de « participation des citoyens » utilise au côté de la démocratie représentative, des pratiques de consultation, de concertation et de débat public. Trois formes de participation sont généralement utilisées :

Participer à une consultation c'est d'abord avoir l'accès à de l'information sur un projet public ; l'objectif de la démarche reste très circonscrit : être consulté.

Participer à un débat public organisé, où se confrontent de multiples points de vue. Le temps de la discussion est prévu et aménagé. Les différentes opinions peuvent s'exprimer. Ce sont les premières démarches dites de « concertation locale ».

Participer aux choix eux-mêmes : cette conception, la plus ambitieuse, correspond à la volonté d'associer directement les citoyens aux prises de décision pour aboutir, à une « coproduction » des choix publics par les élus et les citoyens concernés.

La crise écologique et sociale impose de penser globalement la gestion des communs, le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les pollutions, la prolifération des déchets, la diffusion des substances chimiques et toutes les autres causes et conséquences dont souffre la planète et, surtout, l'humanité. Depuis plusieurs décennies, des Hommes se sont battus pour que la démocratie progresse, pour que les choix publics de vivre mieux ne soient pas simplement dictés d'en haut, mais élaborés de manière plus horizontale. Devant ces défis, notre municipalité s'inscrit dans une démarche de démocratie participative. Elle nous permettra de ne pas « faire seulement pour » mais de davantage « faire avec ».

**Repensons ensemble nos manières d'habiter, de nous déplacer, de nous nourrir, d'étudier, de consommer, nos relations aux autres. La fabrique citoyenne et ses projets concertés** seront là eux aussi pour gérer ensemble notre quotidien et vivre mieux. Nous mettrons aussi l'accent sur **la confrontation et le débat, la recherche de points de vue pluriels** pour tester la solidité des solutions proposées de **nos grands projets** ; Nous nous appuierons sur des **méthodologies éprouvées** pour aider à comprendre les besoins des habitants et identifier les ressorts sur lesquels il faudra nous appuyer **pour élaborer ensemble des solutions choisies.**

- *Pour en savoir plus, rendez-vous le samedi 5 septembre prochain au forum des associations et du bénévolat.*

\* Dominique Rousseau Professeur à l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne

## Pont-Péan

### OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 14 h -17 h 30  
Mardi 14 h -17 h 30  
Mercredi 10 h -12 h et 14 h -17 h  
Jeudi 14 h -18 h 30  
Vendredi 10 h -12 h et 14 h -17 h  
Samedi 9 h -12 h

### OUVERTURE DE LA MEDIATHÈQUE

Mardi, jeudi : de 16 h 30 à 18 h 30  
Mercredi : de 10 h à 12 h  
Samedi : de 10 h à 12 h

### PÉRISCOLAIRE

Un nouveau protocole assoupli permettra, sauf évolution de l'épidémie et parution de règles plus strictes, de mettre en place un accueil périscolaire: le matin, le soir et le mercredi, à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre. Les horaires de départ et d'arrivée échelonnés seront conservés pour limiter le regroupement des familles et des enfants. Fin août, vous recevrez toutes les informations nécessaires concernant la rentrée scolaire, en fonction de l'évolution de l'épidémie. Le service enfance se tient à votre disposition pour tous renseignements au : 02 99 05 77 17

### PLUS D'INFORMATIONS

Pour recevoir l'actualité de votre commune inscrivez-vous à sa newsletter hebdomadaire sur <https://www.pontpean.fr/>

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Michel Demolder, maire

#### COMITÉ DE RÉDACTION

Michel Demolder  
Évelyne Ollivier / Anthony Bossard  
Stéphane Ménard / Nicolas Raty  
Agnès Guillet / Muriel Blouin  
Fred Gourdais / Caroline Bertaud  
Mourad Zeroukhi / Sylvie Bernard  
Étienne Vial

#### CRÉDITS PHOTOS BÉNÉVOLES

Jean-Pierre Cudennec  
Gérard Gauchon  
Jean-Pierre Lorphelin

#### CONFÉRENCE DE RÉDACTION

Évelyne Ollivier / Anthony Bossard  
Céline Calvar / Jean-Pierre Cudennec

#### INFOS COMMUNICATION

Céline Calvar - 02 99 05 75 89  
communication@pontpean.fr



© J.P. Lorphelin

### NOUVEL ESPACE VERT - 12/09

Un nouvel espace vert est né à Pont-Péan. Situé au sud de la Route de Nantes, la commune en a fait l'acquisition en juin dernier. Appuyés par la Fabrique Citoyenne, les habitants du quartier seront invités à travailler sur le devenir de cet espace le 12 septembre prochain en mairie. Pendant ce temps, des initiatives citoyennes se manifestent à travers la commune: rue du Canal il y a un potager en libre-service, rue de la Rivaudière, une boîte à livre très sollicitée...

#### Et vous ?

Quelle est votre idée ?

Venez en parler lors du forum des associations et du bénévolat !

### MARCHÉ EN FÊTE - 4/10

Le marché dominical Pont-Péannais est né le 11 avril 2010 sous l'impulsion d'un groupe d'élu.e.s de la précédente municipalité et de citoyen.ne.s. En 2015 une équipe de bénévoles « Anim'marché » décide d'y organiser des animations saisonnières, atelier floral, père Noël, musique, danse. Grâce à votre fidélité, ce marché alimentaire s'inscrit durablement dans le paysage Pont-Péannais. Nous fêterons son 10<sup>e</sup> anniversaire\* le 4 octobre. \*Évènement conditionné par les mesures sanitaires.

### FORUM DES ASSOCIATIONS & DU BÉNÉVOLAT - 5/09

Comme tous les ans, la ville de Pont-Péan organise son forum des associations. Moment de rencontre privilégié entre les citoyens et les acteurs des dynamismes sociaux, culturels et sportifs, cet après-midi est l'occasion de découvrir la diversité des animations de notre cité.

Préparer ce moment est un vaste plan d'organisation des agents de la commune: accueil des nouvelles associations, mise à jour des coordonnées, envoi des formulaires, organisation des stands, des places, du matériel... Ce travail en amont est largement récompensé quand la journée devient un succès et que nous vous y trouvons nombreux et souriants.

### INCIVILITÉS & DÉPÔTS SAUVAGES

Vous les avez tous remarqués, ils prolifèrent de plus en plus. Pourtant les dépôts de déchets sauvages sont interdits et punis par la loi. Au niveau national, les dépôts sauvages coûtent aux communes en moyenne 5€/habitant. Les risques encourus: dépose non conforme au tri: 35€ (2<sup>e</sup> classe) - Dépose hors des services de collecte: 68€ (3<sup>e</sup> classe) - Dépose à l'aide d'un véhicule: 1500€ (5<sup>e</sup> classe). Soyons tous responsables !



Cette année, notre motivation première est de valoriser, de favoriser le lien entre habitants. Comment créer ce lien? En nous rencontrant, en nous découvrant, en échangeant et en nous investissant. Principe même de la démocratie citoyenne et participative. Pour une association, s'investir c'est s'engager sur une activité qui nous parle mais aussi, devenir bénévole. Devenir bénévole, nous permet de développer le sentiment de « faire quelque chose de bien, pour le bien commun », c'est « faire avancer les choses », c'est « donner du temps ». Alors rendez-vous le 5 septembre à l'espace Beausoleil et au complexe sportif J. Gourdais pour découvrir, vous inscrire et vous investir...

### CLEAN WALK - 19/9

La world cleanup day sera de retour le samedi 19 septembre à 10h30, une occasion de passer un moment convivial et de rendre nos rues et parcs plus propres. Nous en profiterons pour parler des incivilités qui fleurissent pendant les vacances, des dépôts sauvages dans nos rues qui naissent souvent suite aux événements réalisés par et chez les particuliers et de la démarche Zéro Déchet. Départ depuis l'Espace Beausoleil, arrivée à la place du marché où une petite surprise vous attend.